



ParisTech

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE  
DE CHIMIE DE PARIS



## Procédure de réinscription en Doctorat PSL (2A, 3A et dérogation) *via* ADUM

### I. RÉINSCRIPTION EN LIGNE

**Votre réinscription dans ADUM est obligatoire.**

- ★ Pour commencer :

<http://www.adum.fr/index.pl?site=PSL>



- ★ Entrer adresse mail et mot de passe

- ★ Actualiser votre profil

- ★ Mettre à jour votre CV

- ★ N'oubliez pas de **sauvegarder** à chaque fois pour passer à l'étape suivante

- ★ Après finalisation de la procédure :

- Vos données sont transmises pour validation
- Les documents de réinscription sont désormais disponibles dans votre espace personnel Adum, vous devez les **imprimer** et les **faire signer**
- Votre dossier papier complet doit être transmis au Service des Thèses de l'ENSCP, 11 rue Pierre et Marie Curie, 75005 PARIS
- Vous recevrez un mail de confirmation de votre réinscription

- ★ **Signaler** dans Adum toute modification concernant votre :

- encadrement (directeur de thèse, co-encadrant, etc...) et **envoyer** le formulaire de changement de directeur ou de sujet signé, disponible dans votre espace personnel ADUM.
- financement (garder l'historique de vos financements)

- ★ En cas de **transfert** :

Adressez-vous au service des thèses pour connaître la démarche.

### II. COMPOSITION DU DOSSIER DE RÉINSCRIPTION

- ★ **Pièce à télécharger dans votre compte Adum :**
  - Fiche de réinscription (à compléter et à signer)\*

- ★ **Pièces à joindre au dossier :**

- Attestation Sécurité Sociale\*
- Attestation d'assurance de responsabilité civile\*
- Dérogation (au-delà de la 3<sup>ème</sup> année)\* :  
Joindre une lettre de demande de dérogation exposant les raisons du retard de la soutenance. Ce document doit comporter la date prévue de soutenance et être signé par votre directeur de thèse.

**Le dossier complété des pièces demandées ci-dessus doit être retourné à :**

**École Nationale Supérieure de Chimie de Paris  
Service des Thèses (Direction de la Recherche)  
11 rue Pierre et Marie Curie, 75005 PARIS**

Contact : [service-theses@chimie-paristech.fr](mailto:service-theses@chimie-paristech.fr)

### III. PAIEMENT DES DROITS DE RÉINSCRIPTION

- Le montant des **droits de d'inscription** en doctorat fixé chaque année par arrêté ministériel est de **391 €**.
  - Si vous êtes en cotutelle, vérifiez sur votre convention dans quel établissement vous réglez vos frais.
- Les frais de **la médecine préventive**, SIUMPPS Paris-Descartes (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé). Tarif indiqué par le SIUMMPS : **5,10 €**.
- Les frais pour **la sécurité sociale**, le montant fixé chaque année par arrêté ministériel est de **217 €**.  
Les doctorants présentant un justificatif de financement de la thèse (contrat doctoral) sont au régime général de la CPAM et ne paient donc pas la sécurité sociale étudiante. Toute information sur <https://www.ameli.fr/paris/assure>.

Les paiements par chèque se font à l'ordre de l'**Agent comptable de l'ENSCP** (chèque du montant total dû).

En cas de paiement par paybox, pensez à déposer le justificatif de paiement sur ADUM.

**N.B. :** Une fois la réinscription effectuée, vous recevrez **votre attestation de scolarité et votre carte d'étudiant**.

\* Documents obligatoires pour votre réinscription